# Cadre de Réponse Technique
# (CRT)

## Ce document a valeur contractuelle

## Marché n°2026-30

**MARCHE PUBLIC DE RENOUVELLEMENT DE PLATINES PÉDAGOGIQUES EN AUTOMATIQUE**

---

---

**Ecole Nationale Supérieure Maritime**
10 Quai Frissard
76600 Le Havre

**Le candidat doit impérativement renseigner le cadre de réponse ci-dessous dans sa totalité.**

**Son offre est appréciée notamment à partir des réponses apportées à ce document.**

**Le CRT doit faire 15 pages maximum hors page de garde et hors annexes (fiches techniques)**

## 1. Identification du titulaire

**Raison sociale :**
**Adresse du siège social :**
**Numéro SIRET :**

## 2. Coordonnées des correspondants

| **Nom et Fonctions** des interlocuteurs | **Coordonnées** |
|---|---|
| **Suivi prestations**<br>Nom :<br>Prénom : | Tél :<br>Mail : |
| **Suivi facturation**<br>Nom :<br>Prénom : | Tél :<br>Mail : |
| **Correspondant SAV / Garantie**<br>Nom :<br>Prénom :<br>Agence : | Tél :<br>Mail : |

Le candidat s'engage à respecter les modalités de garantie prévues à l'article 6 du CCTP (durée minimale de deux (2) ans, couverture pièces, main-d'œuvre et frais de déplacement ; délai d'intervention de quinze (15) jours ouvrés) : ☐ Oui

## 3. Caractéristiques techniques du matériel proposé

*Cette section fait l'objet du sous-critère 1 de la valeur technique (30 points), conformément à l'article 10.2 du règlement de la consultation (RC).*

*Le candidat doit détailler sa proposition technique en démontrant la conformité de chaque platine proposée (régulation PID, régulation de vitesse, asservissement de position) aux spécifications techniques de l'article 2 du CCTP, ainsi que toute caractéristique complémentaire non exigée mais apportant une valeur ajoutée technique (finition, robustesse, options).*

*Fournir les fiches techniques complètes de chaque platine proposée, détaillant les tensions, dimensions, plages de réglage (P, I, D) et éléments de preuve de conformité aux spécifications de l'article 2 du CCTP.*

*Conformément à l'article 2.7 du CCTP, le candidat peut proposer, pour une ou plusieurs des trois platines, plusieurs références ou marques différentes, dès lors que chacune respecte les spécifications fonctionnelles requises. Cette diversité de références est valorisée au titre du sous-critère 1 (article 10.2 du RC).*

**Description technique détaillée des platines proposées**

## 4. Délai d'exécution, moyens mobilisés et méthodologie

### 4.1 Délai d'exécution proposé

*Ce délai inclut la fourniture, la livraison et la VABF des platines, conformément à l'article 3.1 du CCTP et à l'acte d'engagement (§B5). Il fait l'objet du sous-critère 2 de la valeur technique (5 points), conformément à l'article 10.2 du RC.*

Délai d'exécution proposé (en jours calendaires à compter de la réception du bon de commande) :

### 4.2 Moyens mobilisés et méthodologie

*Moyens humains et logistiques mobilisés pour la livraison et l'installation sur le ou les sites de l'ENSM concernés par les commandes (site de Marseille pour le besoin initial ; Le Havre, Saint-Malo et Nantes pour les commandes ultérieures passées pendant la durée du marché).*

*Méthodologie détaillée incluant un planning d'intervention pour la livraison et la VABF des platines, réalisées conformément à l'article 4.2 du CCTP.*

## 5. Développement durable

*Démarche environnementale (certifications, engagements RSE, politique de réduction des émissions), et gestion des emballages et des déchets issus de la livraison (matériaux utilisés, filière de valorisation) pour l'exécution du marché, conformément à l'article 4.3 du CCTP. Cette rubrique fait l'objet du sous-critère 3 de la valeur technique (5 points), conformément à l'article 10.2 du RC.*

## 6. Modalités de formation des enseignants

*Conformément à l'article 2.5 du CCTP, le titulaire propose un prix unitaire par demi-journée de formation (bordereau « Formation » du BPU). Cette prestation ne constitue pas une prestation supplémentaire éventuelle : elle est chiffrée dans le BPU et commandée, en une ou plusieurs demi-journées, selon le besoin exprimé par l'ENSM, sur tout site.*

*Le candidat précise le contenu de la formation, le nombre de participants pouvant y assister simultanément, ainsi que les modalités pratiques d'organisation (durée, support pédagogique remis aux participants).*

## 7. Prestation supplémentaire éventuelle facultative (PSE)

*Conformément à l'article 2.6 du CCTP et à l'article 4.5 du RC, une seule prestation supplémentaire éventuelle est prévue au présent marché : l'extension de garantie. Son prix, chiffré séparément dans le BPU, n'entre pas dans le jugement du critère Prix.*

PSE – Extension de garantie : le candidat propose la prestation supplémentaire éventuelle décrite à l'article 2.6 du CCTP (douze mois supplémentaires, aux mêmes conditions qu'à l'article 6 : couverture pièces, main-d'œuvre et frais de déplacement ; délai d'intervention de quinze (15) jours ouvrés) :

☐ Oui ☐ Non